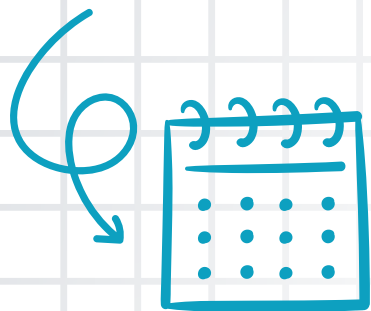


# DEVENEZ LA VOIX DES PARENTS À L'ÉCOLE



VENDREDI 10  
OCTOBRE



## Pourquoi devenir parent délégué ?

- **Représenter les parents** auprès de l'école et de l'équipe éducative.
- **Être le relais** entre les familles et les enseignants.
- Contribuer à **améliorer la vie scolaire** et le quotidien des enfants.
- Avoir une meilleure connaissance du fonctionnement de l'école.

## Concrètement, que fait un parent délégué ?

- **Être élu** en début d'année scolaire. Depuis quelques années la liste APE est la seule liste candidate.
- **Pouvoir participer aux conseils d'école** (3 fois par an d'environ 17h30 à 19h) avec les enseignants et la direction, la direction du CLAE, la mairie et les DPE, pour partager les projets de l'école.
- **Suivre et relayer les actualités de l'école** via le site internet, les groupes WhatsApp, mails, réseaux sociaux.
- **Organiser des réunions mensuelles avec la direction de l'école** pour échanger sur les sujets du moment, porter les questions, idées et préoccupations des autres parents.
- **interpeler l'inspection d'académie** en cas d'enseignant non remplacé, de manque d'AESH, d'effectifs de classe...
- **Représenter l'APE auprès de la mairie** en assistant aux réunions publiques et remonter les revendications des parents.

Un seul DPE ne réalise pas  
toutes ces activités.  
Chaque DPE choisit les  
activités qui lui  
correspondent le mieux.

# PAS BESOIN D'ÊTRE EXPERT OU TRÈS DISPONIBLE

L'ESSENTIEL EST D'AVOIR ENVIE DE S'IMPLIQUER

## VRAI OU FAUX ? Mieux comprendre le rôle du DPE

**Tous les délégués de parents d'élèves (DPE) participent aux conseils d'école (maternelle/élémentaire)**



Non, il y a une limitation du nombre de DPE par conseil d'école, nous nous adaptons aux disponibilités de chacun(e).

**Être DPE permet de comprendre le fonctionnement de l'école**



Grâce aux réunions mensuelles, aux conseils d'école, et à l'accompagnement APE, cela permet de découvrir l'organisation, les projets pédagogiques, etc. Cela aide à mieux comprendre et accompagner son enfant dans sa scolarité.

**Être DPE demande beaucoup de temps chaque semaine**



Faux, en dehors des réunions et d'un peu de préparation, c'est surtout ponctuel. Nous nous adaptons aux disponibilités de chacun(e).

**Un DPE doit obligatoirement être membre de l'APE**



Non il n'y a aucune obligation, une liste peut être présentée indépendamment de la liste de l'APE.

## Comment devenir un parent délégué ?

- Parlez-en à l'enseignant ou à un membre de l'APE.
- Candidatez auprès de l'APE : [apecolesfleurance@gmail.com](mailto:apecolesfleurance@gmail.com)
- Osez vous lancer !



# POURQUOI PAS VOUS ?